

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Néerlandais III			
Ancien Code	ECTO3B34CLN	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COTO3340		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Brigitte LAURENT (anne-brigitte.laurent@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le prolongement de l'unité d'enseignement ECTO2B16CLN et a pour objet d'acquérir et de développer la langue néerlandaise, parlée et écrite, dans les domaines relatifs à l'économie, le tourisme et le management hôtelier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 - 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de communiquer en néerlandais de manière efficace à l'oral et à l'écrit dans un contexte professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B34CLNA Monde du travail NDS III

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

- Thèmes relatifs à la vie professionnelle et touristique (offres d'emploi, préparation à la recherche d'un emploi, sites touristiques, hôtels...)
- Compréhensions abordant différentes problématiques relatives aux domaines étudiés.

- Extension du vocabulaire indispensable à une connaissance active et pratique de la langue.
- ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive et inductive
- Approche par situation-problème
- Exercices dirigés
- Exercices de communication divers
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses
- Jeux de rôles, simulations
- Travail en autonomie
- Travail régulier
- prise de notes durant le cours par l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs, vadémecum, directives ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble de cette unité d'enseignement se base sur :

- Une évaluation continue : celle-ci se compose de tests, de la participation active, d'activités et/ou d'épreuves évaluatives (par écrit et/ou oralement) qui vérifieront les acquis linguistiques indispensables à une connaissance active et pratique de la langue.
- Un examen écrit (EXE) en janvier (Q1), permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis.
- L'examen du Q3 se compose d'un oral (20%) et d'un écrit (80%) .

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Evaluation continue: en cas d'absence non justifiée à une interrogation du TJ, l'étudiant obtiendra une note de zéro pour cette interrogation.

Les tests nommés "épreuves évaluatives" doivent absolument être passés pour pouvoir accéder à l'examen. Aucune dispense n'est accordée entre les sessions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30				0
Période d'évaluation	Exe	70			Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).